



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 904-08**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 904-08 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904 relativement aux dispositions applicables à la zone H-317-1, M-122 et I-426 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 et qu'il est entré en vigueur le 27 novembre 2023, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Modifier l'article 3 relatif au territoire assujéti au plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- Modifier l'article 10 relatif à une demande de permis et certificats assujétis au présent règlement;
- Modifier l'article 13 relatif à la validation des objectifs et critères d'évaluation.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 28 novembre 2023.

Luc Drouin  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier